

Nom commercial: Hippocastani seminis extractum siccum

Numéro de la matière: 123870

Version: 1 / CH

Date de révision: 10.11.2025

remplace la version: - / CH

Date d'impression 10.11.25

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Hippocastani seminis extractum siccum

N° d'article 12387000

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/préparation**

industrie agro-alimentaire

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Adresse/fabricant**

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification (règlement (CE) no 1272/2008)**

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Irrit. 2 H319

STOT SE 3 H335

Aquatic Chronic 3 H412

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008****Pictogrammes de danger****Mention d'avertissement**

Attention

Mentions de danger

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

H335

Peut irriter les voies respiratoires.

Nom commercial: Hippocastani seminis extractum siccum

Numéro de la matière: 123870

Version: 1 / CH

Date de révision: 10.11.2025

remplace la version: - / CH

Date d'impression 10.11.25

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols.
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P501.3 Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient Escin

Étiquetage réduit (<= 125 ml)**Pictogrammes de danger****Mention d'avertissement**

Attention

Mentions de danger

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.3. Autres dangers

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB. Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes pour l'homme. Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**Composants dangereux****Escin**

No. CAS 6805-41-0
 No. EINECS 229-880-6
 Numéro d'enregistrement 02-2120003166-71

Concentration >= 20 < 25 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4 H302
 Acute Tox. 4 H332
 Eye Irrit. 2 H319
 STOT SE 3 H335

Aquatic Chronic 2 H411

Voies respiratoires; Voie d'exposition: par inhalation

ATE orale 500 mg/kg
 ATE par inhalation, Poussières/Brouillards 1.5 mg/l

Nom commercial: Hippocastani seminis extractum siccum

Numéro de la matière: 123870

Version: 1 / CH

Date de révision: 10.11.2025

remplace la version: - / CH

Date d'impression 10.11.25

ATE par inhalation, Vapeurs 11 mg/l

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

En cas d'inhalation

Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon et rincer bien. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Consulter un médecin en cas d'irritation oculaire.

En cas d'ingestion

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Appeler aussitôt un médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Dioxyde de carbone, Produits extincteurs en poudre, Mousse, Brouillard d'eau

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La formation de mélanges explosives avec l'air sont possible.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements spéciaux pour la protection des intervenants

Utiliser un vêtement de protection individuelle. Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Autres données

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Éviter d'inhaler les poussières. Éviter la formation de poussières. Produit non capable de poussière-explosible.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus dans l'égout, des fosses et des caves. En cas d'écoulement du produit dans les canalisations d'égout, informer immédiatement les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement.

Nom commercial: Hippocastani seminis extractum siccum

Numéro de la matière: 123870

Version: 1 / CH

Date de révision: 10.11.2025

remplace la version: - / CH

Date d'impression 10.11.25

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter contamination de la peau et les yeux. Ne pas inhaler les poussières. Danger de coup de poussière

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des acides puissants. Ne pas stocker avec des agents oxydants. Ne pas stocker avec des bases puissants.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510

13

Des matières solides non combustibles

Classe de stockage (Suisse)

11/13

Autres substances dangereuses solides
classées/étiquetées dangereuses

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire - Note

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Filtre à particules P3

Protection des mains

The glove material must be sufficient impermeable and resistant to the substance. Check the tightness before wear. Gloves should be well cleaned before being removed, then stored in a well ventilated location.

La protection des mains doit se conformer EN 374.

Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale; La protection des yeux doit se conformer EN 166.

Protection du corps

Vêtement de protection

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière

Poudre

Couleur

brun beige

Point d'éclair

Valeur

°C

Remarque

Non applicable

Pression de vapeur

Remarque

Non applicable

Densité et/ou densité relative

Valeur

0.3

à

0.7

g/ml

Remarque

Relative Density according specification

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Nom commercial: Hippocastani seminis extractum siccum

Numéro de la matière: 123870

Version: 1 / CH

Date de révision: 10.11.2025

remplace la version: - / CH

Date d'impression 10.11.25

Aucuns connus.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.4. Conditions à éviter

Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur. Eviter la formation de poussières.

10.5. Matières incompatibles

Acides, Agents d'oxydation, Bases

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun sous utilisation appropriée.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë par voie orale**

ATE	2'500	mg/kg
méthode	valeur calculée selon le GHS (par ex. voir UN GHS)	
Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)**Escin**

ATE	500	mg/kg
-----	-----	-------

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

Toxicité aiguë par inhalation

ATE	55	mg/l
Administration/Forme	Vapeurs	
méthode	valeur calculée selon le GHS (par ex. voir UN GHS)	
ATE	7.5	mg/l
Administration/Forme	Poussières/Brouillards	
méthode	valeur calculée selon le GHS (par ex. voir UN GHS)	
Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)**Escin**

ATE	4500	ppm(V)
Durée d'exposition	4	h

Escin

ATE	11	mg/l
Durée d'exposition	4	h
Administration/Forme	Vapeurs	

Escin

ATE	1.5	mg/l
Durée d'exposition	4	h
Administration/Forme	Poussières/Brouillards	

Nom commercial: Hippocastani seminis extractum siccum

Numéro de la matière: 123870

Version: 1 / CH

Date de révision: 10.11.2025

remplace la version: - / CH

Date d'impression 10.11.25

Corrosion/irritation cutanée

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

lésions oculaires graves/irritation oculaire

évaluation

irritant

Remarque

Les critères de classification sont remplis.

sensibilisation

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)**Exposition unique**

Remarque

Les critères de classification sont remplis.

évaluation

Peut irriter les voies respiratoires.

exposition répétée

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme**

Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes chez l'homme.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Indications générales**

N'est disponible

12.2. Persistance et dégradabilité**Indications générales**

N'est disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Indications générales**

N'est disponible

12.4. Mobilité dans le sol**Indications générales**

N'est disponible

Nom commercial: Hippocastani seminis extractum siccum

Numéro de la matière: 123870

Version: 1 / CH

Date de révision: 10.11.2025

remplace la version: - / CH

Date d'impression 10.11.25

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Indications générales**

N'est disponible

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT

Le produit ne contient aucune substance vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement**

Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

12.7. Autres effets néfastes**Indications générales**

N'est disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Éliminer comme le produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.
14.5. Dangers pour l'environnement	-		

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Classe de contamination de l'eau (Allemagne)**Classe de contamination
de l'eau (Allemagne)

WGK 2

Remarque

classe de danger pour le milieu aquatique dérivée (WGK, Allemagne)
conformément à l'annexe 1, point 5.2 du Règlement sur les installations
manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV, Allemagne).**Autres informations**Le produit ne contient aucun ingrédient figurant sur la liste des substances candidates à l'inclusion à l'annexe XIV du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec une proportion $\geq 0,1$ % p/p.**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Nom commercial: Hippocastani seminis extractum siccum

Numéro de la matière: 123870

Version: 1 / CH

Date de révision: 10.11.2025

remplace la version: - / CH

Date d'impression 10.11.25

Classification et méthode utilisée pour la dérivation de la décision concernant la classification de mélanges conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP :

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Irrit. 2	H319	Méthode de calcul
STOT SE 3	H335	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3	H412	Méthode de calcul

mentions de danger H-de la rubrique 2/3

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 2/3

Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 3
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un., Catégorie 3

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.